

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 25 JUIN 2013

Présents : Mmes Brigitte TORRE, Corinne BERTHON, Messieurs Olivier ROYER, Yann MOTCH, Gérard DURET, Philippe BAUMANN, Philippe BACHELARD, Alain VERGER et Christophe DANIEL

Absents excusés :
Karine POCAS et François BOURGAULT.

Secrétaire de Séance :

Approbation du Compte rendu conseil du 14 mai 2013

Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14 mai qui est approuvé à l'unanimité.

REGORGANISATION ELECTIONS 2014 – REPRESENTANTS DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES – Délibération n° 26

Le Préfet nous a informés de la réorganisation de représentants des communes siégeant à la communauté de communes. La COVATI a voté à l'unanimité le maintien des deux représentants pour LUX et CHAIGNAY. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision de la COVATI pour la modification de la détermination du nombre et du mode de répartition des délégués communautaires.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE DE LA CAISSE D'EPARGNE – Délibération n° 27

Le Maire explique qu'actuellement il n'y a pas de besoin, mais que pour le prochain conseil il peut être utile de la maintenir, le coût est de 200€ par an. Nous pouvons en cas d'incident recourir à cette ligne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de Trésorerie pour un montant de 30 000 € sur 3 ans, arrivant à échéance le 30 juin 2013.

PROPOSITION DU MAIRE D'INTEGER à l'ordre du jour, LA DELIBERATION DE RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE – Délibération n° 28

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité pour l'ajout de ce dossier à l'ordre du jour. Le Conseil du 14 mai a décidé de reconduire de gré à gré les baux de chasse des locataires de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler les baux de gré à gré avec le taux ONF actuel, avec l'Union des Chasseurs de Villecomte dont le Président est François ROSSO, pour une durée de 9 ans.

MISE à DISPOSITION DE LA MAISON COMMUNALE à LA SOCIETE DE CHASSE DE VILLECOMTE

Cette maison est insalubre, n'ayant ni eau ni WC. Le stationnement est devenu dangereux dans ce carrefour. Le Maire a, oralement avisé les chasseurs de prévoir un local dans un autre lieu. Le Conseil, après débat, demande au Maire d'envoyer une lettre à la société pour les informer du souhait de la mairie, un délai de quatre à six ans est proposé par le Maire, deux ans est proposé, débat ; puis trois à quatre ans...

Le Maire est chargé de faire connaître la décision. Le Conseil délibère à la majorité 8 VOIX POUR et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Point à temps : un point à temps sera demandé pour tout le village.

Demande de stationnement pour vente alimentaire :

Le Conseil décide de n'autoriser qu'une demande sur les deux. Actuellement un camion ambulant est présent le dimanche soir sur la place. Nous proposons le mercredi pour cette demande, un courrier négatif sera envoyé au deuxième (le choix est fait en fonction de la date de demande)

INSEE : Suite au dernier recensement, l'INSEE nous a communiqué : 252 habitants dans la commune

Fin de la Séance à 21 h 45